

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUZ**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2023**

Délibération n° 2023-05-46

Date de la convocation : 3 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de conseillers présents : **13**

Nombre de procurations : **10**

Votes : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le neuf juin deux-mil-vingt-trois à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, ROCHETTE Yvette, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, BASTY Cécile, CROZET Hélène, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

MANDON Geneviève procuration à SEUX Christian
THOUMY Denis procuration à TEYSSIER Michel
BESSON Hélène procuration à ROCHETIN Pascale
SANTIAGO François procuration à MERLE Evelyne
LESCANNE Etienne procuration à LARGERON Olivier
LAROIX Laurence procuration à BASTY Cécile
RAYMOND Jonathan procuration à BASTY Jean-Pierre
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
EBOLI Laure procuration à DUCREUX Vincent
FAURE Pascal procuration à CHAVANA Jean Luc

Absents excusés :

Secrétaire : ROCHETIN Pascale

OBJET : SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – TARIFS 2023-2024

Monsieur le Maire expose que les tarifs doivent être fixés dès à présent pour l'eau qui sera consommée après les relevés de compteur qui ont débuté au mois de juin.

Il propose à l'assemblée de modifier les tarifs du service de l'eau et du service de l'assainissement pour l'année à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les tarifs suivants, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

EAU HT	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Part fixe	50 €	52 €	52 €	52 €	55 €
0 à 500 m ³	1.07 €	1.07 €	1.07 €	1.12 €	1.12 €
500 à 6000 m ³	0.90 €	0.90 €	0.90 €	0.94 €	0.94 €

ASSAINISSEMENT HT					
Part fixe	27 €	28 €	28 €	28 €	30 €
Taxe le m ³	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.05 €	1.05 €

CONTROLE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME					
Diagnostic de fonctionnement	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €
Contrôle en cas de vente	105 €	105 €	105 €	105 €	105 €
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé				69 €	69 €
Contrôles de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé				125 €	125 €
Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées				165 €	165 €
Pénalité pour absence au rendez-vous				12 €	12 €

RACCORDEMENTS DES CONSTRUCTIONS AU RESEAU ASSAINISSEMENT					
Raccordement des constructions					
❶ - NOUVELLES :					
* 1 ^{er} logement	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 900 €
* logement supplémentaire	1 350 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €	1 500 €
* plafond maximum	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	10 000 €
❷ - EXISTANTES :					
* 1 ^{er} logement	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 650 €
* logement supplémentaire	750 €	750 €	750 €	750 €	800 €
*plafond maximum	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	10 000 €

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
 COPIE CERTIFIEE CONFORME.
 A SAINT GENEST MALIFAU, le 10 juin 2023.

Le Maire
 Vincent DUCREUX